



Commission des équipements et de l'aménagement durable

1333 - Conseil sur l'habitat

Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes de Sélestat.

Rapport n° CP/2014/270

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la communauté de communes de Sélestat pour l'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé d'actualiser son aide au diagnostic, aux études préalables ou pré-opérationnelles, au suivi-animation et à l'évaluation d'un Programme local de l'habitat (PLH). Ainsi l'aide départementale s'élève à :

- 50 % du coût HT de l'action pour les EPCI ne bénéficiant pas de la délégation des aides à la pierre de l'Etat ou n'ayant pas le souhait de s'en doter dans les trois ans
- 20 % du coût HT dans les autres cas.

L'aide départementale est plafonnée à 50 000 € sur les 6 ans de mise en oeuvre d'un PLH.

A ce titre, la communauté de communes de Sélestat sollicite le Département pour une subvention pour l'élaboration de son nouveau PLH. Cette démarche est menée de manière volontariste et en partenariat avec la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim dans la cadre d'un regroupement de commande.

Suite à la consultation menée en janvier 2014 et coordonnée par la communauté de Communes de Sélestat, les choix des deux collectivités s'est porté sur le cabinet EOHS (Etudes Observation Habitat Statistique à LYON) pour un montant total de 79 625 € HT, incluant une tranche conditionnelle pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat.

La part relevant de la Communauté de Communes de Sélestat pour l'élaboration du PLH (diagnostic et définition des orientations et d'un programme d'actions) et excluant la tranche conditionnelle (observatoire) s'élève à 23 690,90 € HT. L'aide départementale serait alors de 11 845,45 € HT, représentant 50% du coût de l'élaboration, qui seront versés au fur et à mesure du déroulement du marché et du paiement des factures par la Communauté de Communes.

Le montant des crédits de paiement susceptibles d'être mobilisés en 2014 s'élève à 2 600 €.

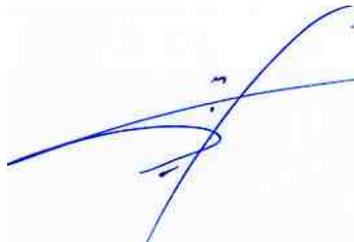
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	30 000,00 €	17 084,48 €	2 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la communauté de communes de Sélestat une subvention de 11 845,45 € pour l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL